



# POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE SYNDICALISATION

Renforcer la CGT,  
Des Principes & des Actes

Projet de renforcement du syndicat

---

# Construire un projet de syndicalisation

## **Construire un plan de syndicalisation dans ton syndicat**

### **Carte d'identité de mon syndicat et (ou) de ma section syndicale**

- Les différents services, les différentes activités.
- Le nombre de salarié-e-s par service : ouvrier-e-s, employé-e-s, cadres, technicien-ne-s, hommes, femmes.
- Où sont les syndiqué-e-s dans l'entreprise ?
- Quel est le taux de représentativité de la CGT aux dernières élections professionnelles : +10% ? +30% ? +50% ?
- Y-a-t-il d'autres organisations syndicales dans l'entreprise ?

### **Se fixer des objectifs concrets**

- Là où on a des syndiqué-e-s et là où il n'y a pas de syndiqué-e-s en ciblant des ateliers, des services...
- Objectifs quantitatifs par ateliers, services...
- Objectif quantitatifs par syndiqué-e.
- Se fixer des points d'étape réguliers (3 mois, 6 mois) de la mise en œuvre du plan de travail.

### **Avoir un plan de travail**

- Définir les actions à mener par service, par atelier.
- Contacts individuels.
- Contacts collectifs sur les revendications des salarié-e-s en lien avec les repères revendicatifs CGT.
- Avoir un calendrier.
- Répartir les tâches : qui fait quoi ?
- Définir le temps syndical consacré pour la syndicalisation.
- Évaluer les résultats :
  - mesurer le suivi dans la durée
  - faire vivre le plan de syndicalisation.
- Faire connaître les résultats : POSITIVER
  - vers les syndiqué-e-s ;
  - vers les salarié-e-s ;
  - vers l'Union Locale, l'Union Départementale et la Fédération.
- Avoir un matériel permanent de syndicalisation en lien avec l'activité de l'entreprise et de l'actualité.
- Se saisir du matériel à disposition dans les Unions Locales, l'Union Départementale et les Fédérations.

### **Avec qui ?**

- Les syndiqué-e-s, les militant-e-s, les élu-e-s et mandaté-e-s.
- Un-e camarade doit être spécifiquement en charge de ce plan.
- Ne pas hésiter à solliciter l'Union Locale, l'Union Départementale et la Fédération.

## **Construire un plan de syndicalisation là où nous sommes absents**

### **Se fixer des objectifs concrets**

- Cibler des lieux (services, ateliers, etc.), ou des catégories de personnel (ICTAM, employé-e, précaire, etc.).
- Organiser des parrainages d'entreprises (Sous-traitante, du même champ fédéral).
- Organiser des lieux de contacts réguliers avec les salarié-e-s (barnums, salles publiques...).
- Se fixer des objectifs quantitatifs par cible.
- Se fixer des points d'étape communs réguliers (3 mois, 6 mois, 1 ans).

### **Avoir un plan de travail**

- Mettre en œuvre votre plan de syndicalisation.
- Assurer une réunion régulière de la CGT sur les axes définis.
- Aider à terme les nouveaux syndiqués à s'organiser dans les CGT.
- S'assurer d'avoir le matériel nécessaire pour votre intervention sur la cible.
- Faire connaître les résultats :
  - vers les syndiqué-e-s ;
  - vers les salarié-e-s ;
  - vers l'Union Locale, l'Union Départementale et la fédération.
- Avoir des tracts spécifiques en fonction des cibles.

### **Avec qui ?**

Il faut que les militant-e-s, les syndiqué-e-s s'approprient le projet : s'appuyer sur des forces déjà existantes, de la zone ou du public ciblés.

Un-e camarade doit être spécifiquement en charge de ce plan.

Définir et partager le temps syndical (et les disponibilités) consacré au projet.



## POURQUOI SE SYNDIQUER ?

### Pourquoi se syndiquer ?

*Les syndicats n'existent pas sans les syndiqué-e-s.*

En France, la CGT demeure la première force syndicale depuis plus d'un siècle. Mais pour qu'elle le reste et devienne plus forte à l'avenir, nous avons besoin de vous.

Mais pourquoi avons-nous et avez-vous besoin d'une CGT puissante ?

Cette question comme d'autres reviennent souvent dans les propos des salariés au sujet des syndicats « qu'est ce que c'est, à quoi cela sert... »

C'est à ces questions que nous nous proposons de répondre, et finalement, nous ne sommes peut-être pas exactement comme vous le pensez.

En revanche, une chose est sûre, plus nous serons nombreux, mieux nous serons à même de faire valoir nos revendications, c'est-à-dire les vôtres.

En effet, les revendications de la CGT, ce sont avant tout les syndiqué-e-s qui les élaborent.

Dans ce fascicule, nous allons, au travers de neuf questionnements, tenter de vous apporter les réponses aux interrogations les plus courantes et, nous l'espérons, qu'ils vous conduiront à rejoindre notre organisation syndicale, la CGT, afin d'en faire la votre.

Car le plus important est que, si vous adhérez à la CGT, **c'est vous qui la ferez.**

Vous en serez l'actrice ou l'acteur principal. **C'est vous** (renv charte vie synd) qui en définirez collectivement l'orientation, celle du syndicat, ses revendications et ses actions.

Alors pourquoi ne pas prendre dès maintenant votre destin en main en **adhérant** à la CGT ?

### (1) Les syndicats ignorent mes préoccupations et ils sont trop politisés

*Le-la syndiqué-e est un-e salarié-e. De ce point de vue, les préoccupations du-de la syndiqué-e sont aussi les préoccupations du-de la salarié-e. Mais force est de constater que plus les syndiqué-e-s sont nombreux, plus l'ensemble des préoccupations sont embrassées par le syndicat, c'est-à-dire les syndiqué-e-s pris collectivement.*

Comment pourrait-il en être autrement puisque la CGT a vocation de défendre les intérêts individuels et collectifs des salarié-e-s jusqu'au bout. Nos intérêts étant par nature différents de ceux des patrons, pour être efficaces nous ne nous interdisons rien tant sur la formulation de propositions que la négociation et les formes d'actions.

Seul-e-s les syndiqué-e-s influencent les décisions et l'action de la CGT, en aucun cas les partis politiques, associations ou autre.

Pour autant, les syndicats étant aussi les représentants des salarié-e-s dans la société, ils ont un rôle d'acteur social important.

### (2) Pourquoi me syndiquer puisque c'est le patron qui décide de tout dans l'entreprise ?

Nous pensons que, si nous prenons nos affaires en main, nous pouvons faire changer les choses. Dans beaucoup d'entreprises où la CGT est forte, l'action collective a permis de réelles avancées en matière de salaires, de conditions de travail, de luttes contre la précarité... c'est nous qui créons les richesses et nous revendiquons que les salarié-e-s doivent avoir droit à la parole.

Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire ? Pourquoi ne pourrions-nous pas être force de propositions ? Pourquoi ne devrions-nous pas proposer des alternatives conformes à nos intérêts ? En fait, pourquoi la citoyenneté devrait-elle s'arrêter aux portes de l'entreprise ?

### Adhérer à la CGT c'est répondre à toutes ces questions.

Adhérer à la CGT c'est nous permettre d'être plus fort afin que d'autres choix soient opérés.

### (3) Dans ma boîte je ne sais jamais ce qui se passe dans les réunions avec la direction.

A la CGT, au travers de notre charte de vie syndicale, tous les syndiqué-e-s sont informé-e-s des réunions avec la direction, tout comme de la vie interne du syndicat.

Avec plus de délégués syndicaux CGT, c'est l'assurance de plus de transparence.

Dans notre syndicat, personne n'est prioritaire de son mandat. Là encore ce sont les syndiqué-e-s qui désignent leurs représentants.

**(4) Dans ma boîte, il n’y a pas de délégués. Qui me soutiendra face à la direction ?**

Selon le type d’entreprise, les salariés n’ont pas droit à la même représentation.

Dans les entreprises de moins de onze salariés, vous avez des représentants régionaux appelés à intervenir et à vous représenter sur l’ensemble du territoire concerné.

Dans les entreprises de plus de onze salariés, vous avez la possibilité au travers des élections professionnelles d’élire vos propres représentants.

Pour la CGT, ce n’est pas normal. Tous les salariés devraient pouvoir se défendre quelque soit la taille de leur entreprise. Ce sont de nouveaux droits à conquérir.

**(5) Je vote pour la CGT, c’est déjà bien suffisant**

*Voter, c’est déjà agir. Mais ce n’est pas suffisant. L’écart entre notre influence par le vote CGT et le nombre de syndiqué-e-s est trop important.*

Face aux employeurs, si nous voulons peser et être écoutés, si nous voulons négocier dans les conditions les plus favorables, il ne faut jamais oublier que notre première force c’est le nombre.

Nous le savons bien, pour changer le quotidien, il n’y a d’autres solutions que le rapport de force. Faire face à la violence sociale pour imposer nos revendications élaborées collectivement passe nécessairement par le renforcement de la CGT où chacune et chacun est acteur et décideur.

Être citoyen, y compris dans l’entreprise, n’est pas négligeable. Et adhérer à la CGT le permet.

**(6) Il y a trop de syndicats, lequel choisir ?**

La multitude de syndicats est une des caractéristiques françaises. La pluralité syndicale est un fait. C’est

pourquoi, par souci d’efficacité, notre organisation cherche toujours dans le respect des un-e-s et des autres l’unité syndicale à partir des revendications portées par les salarié-e-s pour chaque bataille à mener.

En adhérant à la CGT, personne n’abandonne ses idées personnelles. Ce sont les idées de chaque syndiqué-e qui comptent, et ce sont eux qui contribuent à la richesse du syndicat.

De plus, la CGT porte des valeurs de solidarité, de liberté, d’égalité, de démocratie, de paix et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

**(7) Se syndiquer, c’est trop cher et où ira l’argent de ma cotisation ?**

*Se syndiquer, c’est se donner les moyens de l’action collective. En clair, la cotisation sert à l’expression de l’organisation, à son fonctionnement, et garantit son indépendance.*

Elle sert au financement solidaire de la CGT au travers de ses différentes organisations (Confédération, Fédérations, Unions Départementales et Locales, Syndicats).

La cotisation s’élève à 1% du salaire net et permet de bénéficier d’un crédit d’impôt de 66%, que vous soyez imposable ou non.

**(8) Je me syndique, mais à quoi cela me donne-t-il droit ?**

Tant individuellement que collectivement, nous faisons valoir nos droits : Code du Travail, convention collectives, accords d’entreprise... .

**Être syndiqué-e**, c’est surtout être acteur de l’amélioration de ta condition de salarié. Cela doit permettre un réel épanouissement au sein de l’entreprise. En effet, l’organisation syndicale CGT est la seule instance qui permette de partager, de confronter... des idées sur la marche et la stratégie de

l’entreprise au regard des intérêts des salarié-e-s. Cela permet d’être acteur du débat, mais plus encore acteur des propositions visant à la transformation sociale et décideur des actions pour y concourir. C’est aussi ne plus être seul face au monde du travail.

En outre, le syndiqué a droit à des formations particulières (presse, informations juridique, assistance...).

Nous proposons également des formations syndicales dans de multiples domaines.

**(9) Je me syndique pour participer ! Trouverai-je ma place dans le syndicat ?**

Être syndiqué c’est apporter ses connaissances au collectif. Ce n’est pas se fondre dans celui-ci mais bien exister à part entière dans ce dernier. Ce dont nous avons besoin, ce sont des salarié-e-s qui ont des points de vue différents et qui les défendent. Cela permet d’enrichir les réflexions de la CGT.

Si tu fais le choix de nous rejoindre tu prendras la place que tu auras envie de prendre, avec le degré d’investissement qui sera le tien. Tous les salarié-e-s ont leur place dans le syndicat. Chacun compte pour un et ce sont les adhérents qui décident.

## Je me Syndique !



# Construire un projet de syndicalisation

## 1) Carte d'identité du syndicat ou de la section syndicale :

- \* Repérer les différents services, les différentes activités.
- \* Repérer le nombre de salarié-e-s par service : ouvrier-e-s, employé-e-s, cadres, technicien-ne-s, femmes, hommes.
- \* Repérer les syndiqué-e-s dans l'entreprise.
- \* Identifier, analyser la représentativité de la CGT dans l'entreprise. (Représentativité aux élections, représentativité syndicalisation).
- \* Faire la carte d'identité des autres organisations syndicales.

## 2) Se fixer des objectifs concrets :

- \* Là où on a des syndiqué-e-s et là où il n'y a pas de syndiqué-e-s en ciblant des ateliers, des services...
- \* Fixer des objectifs quantitatifs par ateliers, services....
- \* Fixer des objectifs quantitatifs par syndiqué-e-s.
- \* Se fixer des points d'étape réguliers de la mise en œuvre du plan de travail.

## 3) Avoir un plan de travail :

- \* Définir les actions à mener par service, par atelier.
- \* Etablir des contacts individuels.
- \* Développer les contacts collectifs sur les revendications des salarié-e-s en lien avec les repères revendicatifs CGT.
- \* Avoir un calendrier.
- \* Répartir les tâches : qui fait quoi ?
- \* Définir le temps syndical consacré pour la syndicalisation.
- \* Evaluer les résultats :
  - mesurer le suivi dans la durée ;
  - faire vivre le plan de syndicalisation.
- \* Faire connaître les résultats (Positiver) :
  - aux syndiqué-e-s ;
  - aux salarié-e-s ;
  - à la fédération,
  - à l'union locale et à l'union départementale.
- \* Avoir un matériel permanent de syndicalisation en lien avec l'activité de l'entreprise et de l'actualité.
- \* Se saisir du matériel à disposition, fédération, union locale et départementale.

## 4) Avec qui et comment ?

- \* Les syndiqué-e-s, les militant-e-s, les élu-e-s et mandaté-e-s.
- \* En désignant un-e camarade qui doit être spécifiquement en charge de ce plan.
- \* En sollicitant la fédération, l'union locale et départementale.

## EXEMPLE DE FICHE DE SUIVI PLAN DE TRAVAIL

Plan de travail Du secteur : syndicalisation						
	RESPONSABLE	1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre	4 <sup>ème</sup> Trimestre	OBJECTIFS
SECTEUR						
SECTEUR						
SECTEUR						
SECTEUR						
SECTEUR						

# Carte d'identité du syndicat

Nom statutaire du syndicat : .....

Année de création : .....Type de syndicat : entreprise – site – autre.....

**Vie syndicale – représentativité :**

Date dernier congrès: ..... Date prochain congrès prévu : .....

Organisation de l'activité de renforcement : le syndicat a-t-il ?

Commission de renforcement : OUI NON

Secrétaire, animateur renforcement : OUI NON

Un projet de renforcement : OUI NON

ELECTIONS	1 <sup>er</sup> collègue	2 <sup>ème</sup> collègue	3 <sup>ème</sup> collègue
<b>inscrits</b>			
<b>votants</b>			
<b>NB voix CGT (CE ou DP titulaire)</b>			
<b>% représentativité cycle (2013/2017)</b>			
<b>% représentativité cycle précédent (2008/2012)</b>			
<b>Date des prochaines élections</b>			

**Identification des syndiqués.**

(A chaque fois effectuer le comparatif : nombre de syndiqués / nombre de salariés : x/y)

	Salarié-e-s	Syndiqué-e-s
Nombre		
Femmes		
Hommes		
Ouvrier		
Employé		
ITAM		
Cadre		
Retraité-e-s	-----	
Moyenne d'âge		
En âge de partir en retraite dans les deux prochaines années		
Dont nombre d'élus et mandatés	-----	



## Objectifs

# Plan de travail

## **Qui, comment, quels moyens, responsabilité ?**